

L'avis public à la concurrence du présent marché a fait l'objet d'une publication le 29/12/2023 sur www.xmarches.fr sous la référence 2024_Pont_NE

Pouvoir adjudicateur :

Commune de Charmes

Place Henri Breton 88130 CHARMES

f.ducourneau@mairie-charmes.fr

Profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr>

Nature : Commune

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Objet du marché :

Intitulé : Démolition et reconstruction du Pont Nestor Eury à CHARMES (88130) - Lot 1 :

Objet de la délégation : La présente consultation concerne :

Démolition et reconstruction du pont Nestor Eury à CHARMES (88130)

Travaux de démolition et reconstruction du pont Nestor Eury, franchissant le canal artificiel des Grands Moulins et portant la rue Pont le Coutrey, sur la commune de Charmes (88130), dans le Département de Vosges.

Type de marché : Travaux

Nomenclature (CPV) : 45220000-5 - Ouvrages d'art et de génie civil.

Lieu d'exécution : 88130 CHARMES

Critères d'attribution :

Prix des prestations 40 %

Valeur technique et environnementale 60 %

Procédure :

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Attribution du marché :

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 05/03/2024

Montant final HT : 296 830,60 €

Opérateur économique attributaire :

SIRCO TRAVAUX SPECIAUX

12 RUE DES MUGUETS - 67150 ERSTEIN

France

Mail : commercial@sirco.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements pouvant être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Nancy

5, place de la carrière

54036 NANCY cedex

Téléphone : 0383174343

Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nancy

5, place de la carrière

54036 NANCY cedex

Téléphone : 0383174343

Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr

Introduction des recours :

Délais de recours précontractuel : possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;

Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L 521-1 et R 421-1 du Code de justice administrative) ;

Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même : 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché

Consultation du contrat :

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultable (dans le respect des secrets protégés par la loi) :

Commune de Charmes

Place Henri Breton

88130 CHARMES